

Crédits supplémentaires pour 2026 (1^{ère} série)

Rapport sur le préavis N° 2026/19

La commission des finances a traité, sous la présidence de Monsieur Pierre Conscience, 8 demandes figurant dans le préavis mentionné en titre.

Depuis 2012, les services sont tenus de proposer des compensations lors de leurs demandes de crédits supplémentaires ce qui a été le cas, à quelques exceptions près.

La Commission des finances préavise sur les demandes supérieures à CHF 50'000.- et prend connaissance des dépenses inférieures à ce montant qui sont de la compétence de la Municipalité. Sur le total des demandes, 2 étaient de compétence déléguée. Sur l'ensemble, on ne relève aucun crédit d'investissements.

La répartition entre les directions est la suivante:

	Budget fonctionnement	dont compétence déléguée	Autorisations d'achats	dont compétence déléguée	Crédits d'investissements	Totaux
CD	2					2
SE			1			1
SCS						0
LEA	1					1
EJQ	2	1				2
FIM	1		1	1		2
SIL						0
Totaux	6	1	2	1		8

La répartition des montants nets est la suivante :

	Budget fonctionnement	Autorisations d'achats	Crédits d'investissements	Totaux
CD	85'000			85'000
SE				0
SCS				0
LEA	200'000			200'000
EJQ				0
FIM				0
SIL				0
Totaux	285'000	0	0	285'000

Globalement, peu d'objets ont induit un débat ou requis un complément d'informations.

Des informations complémentaires ont été demandées ; aucune demande n'a été amendée. Les différentes requêtes ont été acceptées le plus souvent par une majorité assez large s'appuyant sur au moins 4/5 de votes favorables.

Commission des finances

A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions du préavis et propose au Conseil d'en faire de même.

Marlyse Audergon

Lausanne, le 9 mai 2026